

COMMUNE DE JAULGONNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 Janvier 2009

Etaient présents :

**Mme M. MARCHAND – Mme I. MARCHAND-LARUE - Mr L. SIMONET – Mr G. MATHIEU – Mme A. BRUNEAU
 - Mr P. TARAMINI - Monsieur Jean-Marc HERAULT - Mme C. DUSSART – Mr D. BEAUMONT - Mr E. ROBY
 – Mme A. MARICOT - Mr P. DUBAUX – Mme N. RABINEAU - Mr S. MOROY**

Absente excusée, non-représentée : Madame Josie TELLIER

Secrétaire de Séance : Madame Nicole RABINEAU

TRAVAUX d'Aménagement Coursive entre la Salle Culturelle et la « Maison BERNIER »

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité d'aménager une coursive entre la salle culturelle et la « Maison Bernier » travaux découlant du permis de construire n° 002.389.08.S0006 accordé le 30 octobre 2008

Vu les propositions de Entreprise SIMON Thomas à 02130 BEUVARDES et Entreprise GORET Patrick à 02850 JAULGONNE, A L'UNANIMITE CHOISIT, la proposition de l'Entreprisel GORET Patrick à 02850 JAULGONNE pour un montant hors taxes de 15.009,15 € soit 17.950,94 € T.T.C.

TRAVAUX « Maison BERNIER » Remplacement une fenêtre et serrurerie

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de remplacer la fenêtre existante dans les W.C. du rez-de-chaussée de la « Maison Bernier » et de fournir et poser des cylindres sur la porte d'entrée de la cuisine, ainsi que sur les portes du réfectoire, vu la proposition de l'entreprise MATHIEU-BERGER à 02850 JAULGONNE en date du 13 Janvier 2009 A L'UNANIMITE DECIDE de confier ces travaux à l'Entreprise MATHIEU-BERGER à 02850 JAULGONNE pour un montant hors taxes de 608,60 € hors taxes, soit 727,89 € T.T.C

FOURNITURE DE SECHE-MAINS POUR LA SALLE CULTURELLE

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité d'installer trois sèche-mains électriques dans les sanitaires de la Salle Culturelle, vu la proposition de l'entreprise MICHEL HENEAU à 77470 TRILPORT de fournir ce matériel, A L'UNANIMITE DECIDE d'acquérir ces trois sèche-mains électriques auprès de l'entreprise Michel HENEAU pour un montant hors taxes de : 374,88 € soit T.T.C. 448,36 €, ces appareils seront installés par l'agent communal.

TRAVAUX « Maison BERNIER » Remise en état Porte d'entrée

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de remettre en état la porte d'entrée de la « Maison Bernier », vu la proposition de l'entreprise MATHIEU-BERGER à 02850 JAULGONNE en date du 18 décembre 2008, A L'UNANIMITE DECIDE de confier ces travaux à l'Entreprise MATHIEU-BERGER à 02850 JAULGONNE pour un montant hors taxes de 511,00 € hors taxes, soit 611,16 € T.T.C

REFECTION INSTALLATION ELECTRIQUE Immeuble de la Mairie (Premier étage)

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de l'installation électrique au premier étage de l'immeuble de la Mairie,

Vu les propositions de Entreprise FOURNIER Didier à 02400 MONT SAINT PERE, de Entreprise AME (Alain MADER) à 02850 JAULGONNE, et de Entreprise E.C.P.S. à 51700 DORMANS, A LA MAJORITE (UN AVIS CONTRAIRE) CHOISIT, la proposition de l'entreprise FOURNIER Didier à 02400 MONT SAINT PERE pour un montant hors taxes de : 4.444,48 € soit T.T.C. 5.315,60 €

ANNULATION REVISION ANNUELLE DE LOYER Mme DARAUT Nathalie

Le Conseil Municipal, considérant qu'en application des clauses du bail accordé le 1° janvier 2005 à Madame DARAUT Nathalie, une révision annuelle de loyer lui a été notifiée à effet du 1° Janvier 2009, A L'UNANIMITE DECIDE DE SUSPENDRE POUR L'ANNEE 2009 les révisions annuelles de loyer pour les locataires de logements communaux, soit : MADAME DARAUT NATHALIE – 20 RUE DU CHATEAU-TIERRY A JAULGONNE ET MADAME THUILLIETTE SYLVIE – 9 RUE DU CHATELET A 02850 JAULGONNE

REMBOURSEMENT DEPOT DE GARANTIE MR ET MME DARBONVILLE Pierre

Le Conseil Municipal, considérant que Monsieur et Madame Pierre DARBONVILLE, locataires de l'appartement sis 4 bis Place du Puits à 02850 JAULGONNE ont donné congé de ce logement pour la fin du mois de Février 2009, A L'UNANIMITE, DECIDE DE REMBOURSER à Monsieur et Madame Pierre DARBONVILLE le dépôt de garantie qu'ils avaient versé le 1° Avril 2001, sous réserves de l'état de cet appartement lors de la restitution effective des clés.

Logement 4 bis Place du Puits – Diagnostic de performance énergétique

Le Conseil Municipal, considérant que les nouvelles obligations du propriétaire bailleur exigent qu'il soit remis aux locataires, à l'occasion de la signature du bail :

- une note d'information sur les risques naturels et technologiques majeurs,
- une information sur la consommation énergétique du logement en remettant aux locataires le D.P.E. Diagnostic de Performance Energétique.

A L'UNANIMITE DECIDE de faire établir ce D.P.E. et de confier cette mission au Cabinet CHOLLET & LEDUC à CHATEAU-THIERRY

Redevances d'Occupation du Domaine Public dues par les Opérateurs de Communications Electroniques.

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de revaloriser chaque année les montants plafonds de cette redevance, après avoir pris connaissance de la note en date du 21 Janvier 2008 de l'Association des Maires de France fixant les montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2008, **A L'UNANIMITE DECIDE** d'appliquer chaque année les montants plafond revalorisés et publiés par l'Association des Maires de France en dissociant les artères souterraines, les artères aériennes et les autres installations.

TRAVAUX de Peinture Hall d'Entrée « Maison BERNIER »

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité d'effectuer des travaux de peinture dans le hall d'entrée de la « Maison Bernier », ces travaux étant rendus obligatoires pour l'ouverture d'un office de réchauffage des repas et d'un réfectoire pour la cantine scolaire, **A L'UNANIMITE, DECIDE** de faire effectuer ces travaux, de les confier à l'entreprise André MARCHAND POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 2.000, 00 € T.T.C.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 15 minutes.

